## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024 Reçu en préfecture le 14/11/2024 Publié le 14/11/2024

## COMMUNE DE CUREMON DE

ANNULE ET REMPLACE la DECISION DU MAIRE n°17-23

ANNULE et REMPLACE le contrat de prêt n°00005059086 avec le Crédit Agricole

PROGRAMME « AMENAGEMENT DE BOURG » **EMPRUNT** 

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Le Maire de la commune de CUREMONTE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22, qui permet au Maire par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire en matière d'emprunt,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mai 2024 augmentant la limite de délégation en matière d'emprunt à 80 000€,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 Juin 2023 DE34/2023.

Considérant qu'il convient de contracter un emprunt afin de financer l'opération d'investissement « Aménagement du Bourg » programme 206,

Considérant le taux d'emprunt proposé par le Crédit Agricole de 3.78%.

## **D20/2024 - DECISION -**

ARTICLE I : Pour financer les travaux d'Aménagement du Bourg, la commune de CUREMONTE contracte auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE France, un emprunt d'un montant de 80 000€,

**ARTICLE II :** Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

**Taux Fixe: 3.78%** Echéances constantes Durée 20 ans

Echéances annuelles Frais de dossier : 80€

ARTICLE III: Considérant les délibérations de délégation au maire par le conseil municipal, le présent signataire est autorisé à signer le contrat de prêt, et est habilité ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE IV: Un exemplaire du projet de contrat est annexé au présent arrêté et sera transmis à :

- Monsieur le Trésorier de Beaulieu.
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture
- Monsieur le Directeur du Crédit Agricole Centre France

Fait à CUREMONTE, le 05/11/2024

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.